collège Émile Malfray

académie Lyon

éducation nationale

A l'attention des Parents
des élèves de 3ème

objet : **activation compte responsables pour le téléservices – bourses lycées.**

Le téléservice bourses lycée permet via internet dans scolarité services : **https://teleservices.ac-lyon.fr/ts** au responsable l'égal d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatifs
- de fournir des précisions sur sa situation pour que la demande soit complète
- de mettre à jour la fiche de renseignements administratifs pour l'élève et lui-même
- de suivre l'avancement de son dossier.

Pour pouvoir faire l'activation de votre compte (si vous ne l'avez pas encore activé) il est nécessaire d'avoir une adresse mail valide :

1. Se connecter en tapant le lien ci-dessus.
2. Compléter les identifiants et mot de passe qui vous ont été envoyées par mail ou donné par courrier à votre enfant.
3. Valider et remplir la page d'information (identifiant, date de naissance, nouveau mot de passe à écrire 2 fois une adresse mail valide qui vous permettra de recevoir le lien d'activation mais aussi de modifier votre mot de passe en cas d'oubli.
4. Cette étape est très importante car elle permet d'activer votre compte.
5. Ensuite se rendre sur la messagerie correspond à l'adresse donnée.
6. Ouvrir le mail provenant des services en lignes de l'éducation nationale.
7. Et cliquer sur le lien inscrit dans le mail.

Maintenant votre compte est activé et vous permettra d'accéder aux applications du collège sans avoir à vous identifier avec un nouveau code.

J'insiste sur le fait qu'il est vivement conseillé de faire la demande de bourses lycée en ligne.

Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à contacter le collège.

Si vous n'avez pas d'accès internet ou préférez être accompagné pour la démarche, le secrétariat mettra à votre disposition un ordinateur et sera à vos côtés si nécessaire. Il est à noter que **l'utilisation des téléservices sera obligatoire pour les inscriptions au lycée fin juin- début juillet 2019.**

La Principale

V. PHILIPPE